

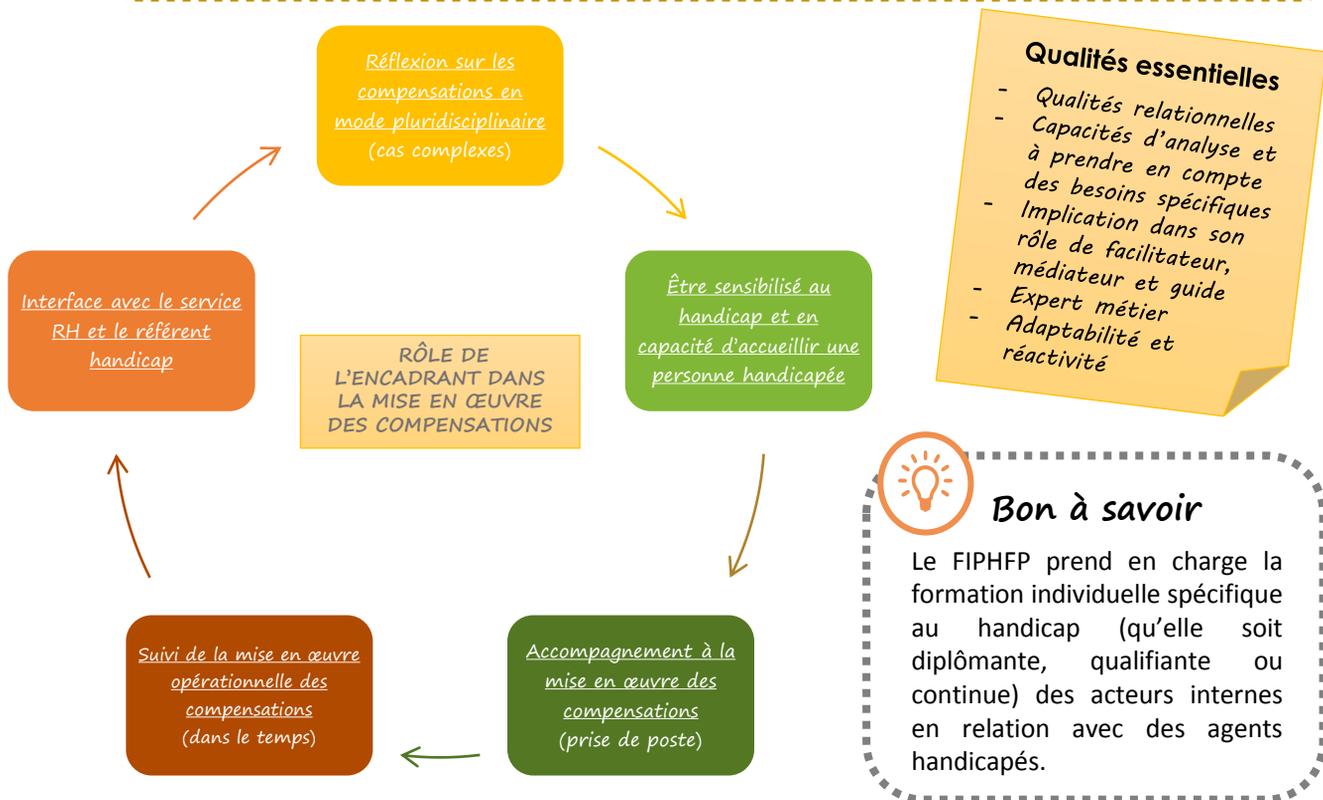
Le rôle de l'encadrant dans la mise en œuvre des compensations

Véritable cheville ouvrière d'une intégration réussie, l'encadrant est au cœur de l'accompagnement de l'agent handicapé, tout au long de sa vie professionnelle, dans la mise en œuvre des compensations

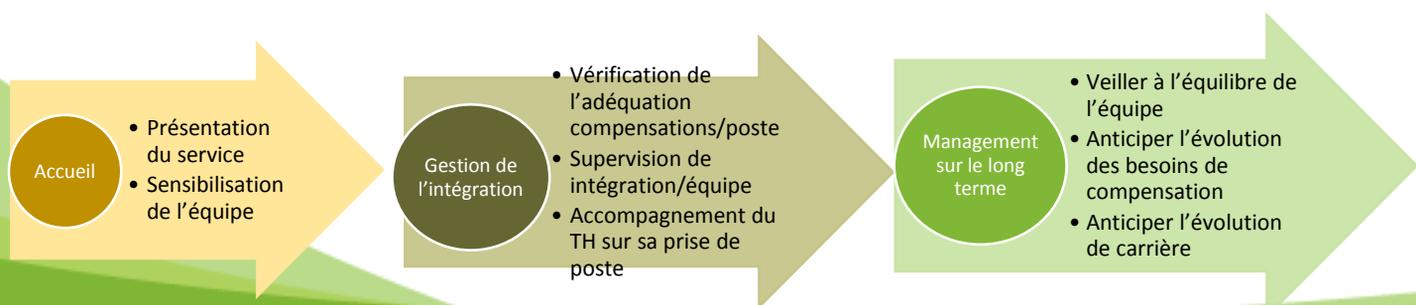
Principales missions de l'encadrant

Outre les attributions classiques d'un encadrant dans l'accompagnement opérationnel d'un nouvel embauché (rôles d'accueil, de formation sur le poste de travail et d'accompagnement de sa montée en compétences), il s'agit pour l'encadrant, lorsqu'il accueille une personne handicapée au sein de son équipe, d'apprendre à manager la singularité. Cela suppose de sa part de :

- Dépasser ses représentations et accepter la personne dans sa singularité grâce à une formation-sensibilisation.
- Accueillir la personne dans le respect du principe d'égalité des chances en mettant à sa disposition tous les aménagements nécessaires pour compenser son handicap.
- Surveiller, au fil du temps, l'évolution des besoins de l'agent handicapé (aggravation du handicap, évolution du poste ou des conditions de travail).
- Assurer l'interface avec le service RH et le référent handicap pour la gestion des compensations jugées nécessaires.
- Le cas échéant, gérer les compensations des situations complexes en mode pluridisciplinaire.



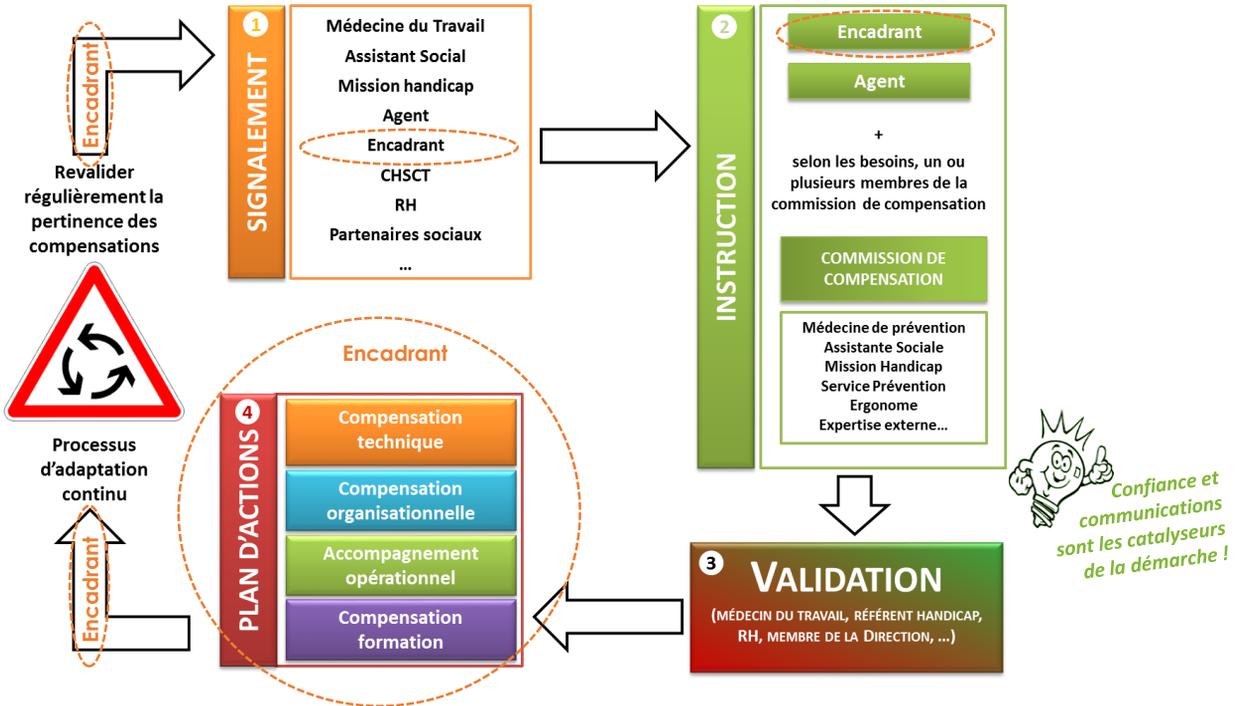
ACTIONS ET RÔLES DE L'ENCADRANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE





L'encadrant joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des compensations, depuis le signalement de la situation, faisant suite à la détection, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de ces compensations. Il opère également un suivi dans le temps de ces compensations pour veiller à leur adéquation au poste de travail, qu'il s'agisse d'une évolution du poste et de son contexte comme de l'évolution de la situation de santé de l'agent ou l'aggravation de son handicap.

UNE MOBILISATION DE TOUS LES INSTANTS



UNE MOBILISATION À TOUS LES NIVEAUX

Acteur central de la compensation, l'encadrant intervient à tous les niveaux :

- Technique
 - Matériel, aide humaine...
- Accompagnement opérationnel
 - Tutorat, mentorat
 - Formation au poste de travail adapté
- Compensation organisationnelle
 - Travail pendulaire
 - Autorisation d'absence pour se rendre aux RDV médicaux
- De formation
 - Dans le cadre d'une mobilité interne...

